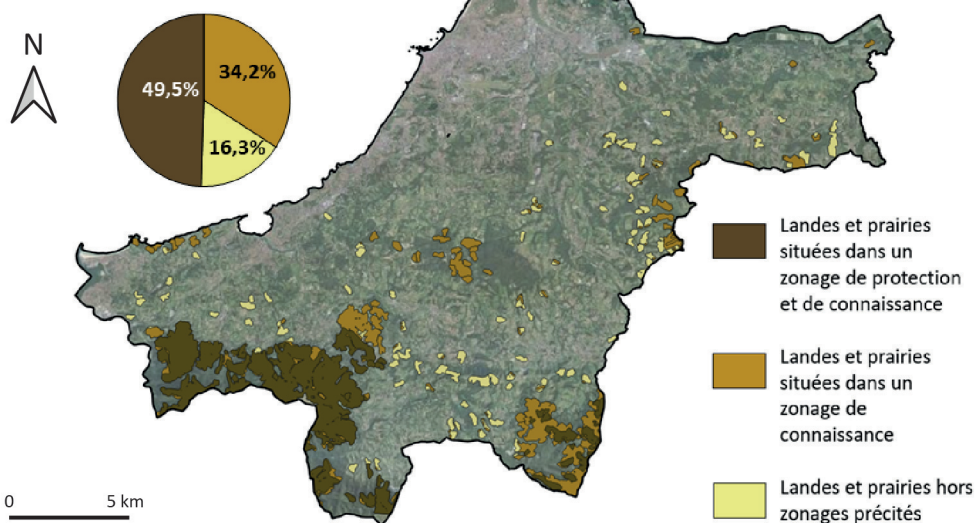


Les landes et prairies dans les zonages environnementaux

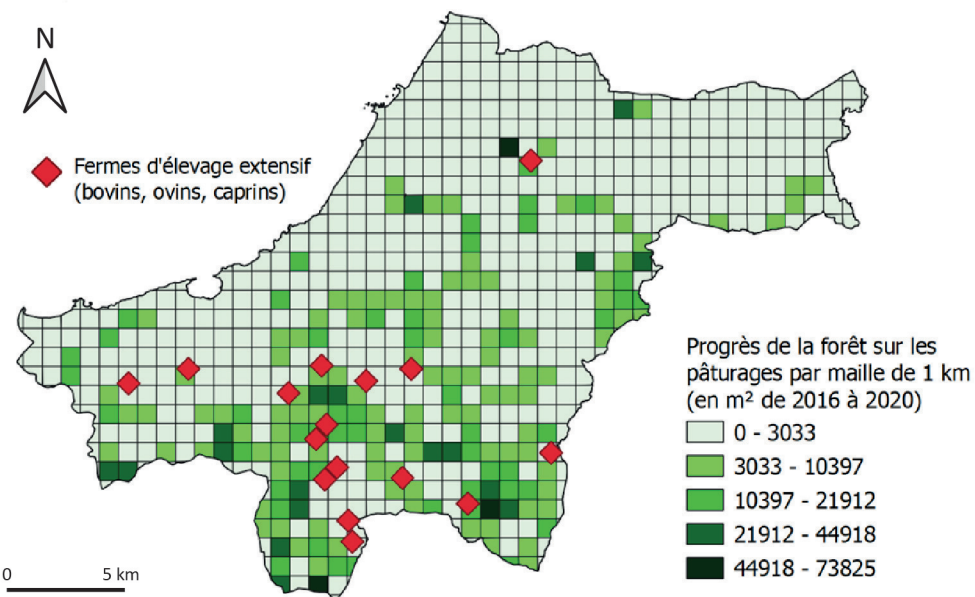
Répartition surfacique des landes et prairies dans les zonages



Sources : télédétection sur images Sentinel-2 2016 et 2020, IGN, OBV.

1

Fermes d'élevage extensif et pâturages en disparition



Sources : télédétection sur images Sentinel-2 2016 et 2020, IGN, chambre d'agriculture.

2

ZONAGES DE PROTECTION

Le zonage environnemental est une technique d'aménagement consistant à réserver des espaces naturels à un usage particulier.

Dans l'aire urbaine de Bayonne, 49,5% des landes et prairies sont situées **à la fois dans un zonage de protection** (tel que le réseau Natura 2000, qui a pour objectif de conserver la biodiversité au niveau européen), **et dans des zonages de connaissance** (ZNIEFF*, arrêtés de protection de biotope). Le zonage de protection garantit, en théorie, la

* Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

RÔLE DE L'ÉLEVAGE EXTENSIF

L'élevage extensif, ou pâturage extensif, est une méthode d'élevage caractérisée par une faible densité d'animaux à l'hectare. Cette méthode permet l'entretien et la restauration de milieux naturels tels que les prairies.

En France, **les élevages extensifs ont fortement diminué** entre 2000 et 2013.⁴ Cette diminution semble également transparaître dans l'aire urbaine de Bayonne⁵ et se traduit par la réduction de surfaces de landes et prairies sur le territoire.

*Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels

conservation des habitats naturels.

En outre, 34,2% des landes et prairies sont situés **uniquement sur des zonages de connaissance**. Ces derniers, beaucoup moins contraignants sur le plan légal, offrent moins de possibilités quant à la protection des habitats.

Toutefois, 16,3% de la surface de landes et prairies de l'aire étudiée demeurent hors d'un zonage de protection et de connaissance. Une **intégration majeure** de ces territoires dans des zonages environnementaux garantirait la protection et le maintien de leur biodiversité.

En effet, la carte 2 nous montre que **les zones de disparition de pâturages correspondent aux lieux d'implantation de fermes d'élevage extensif**.

Si certaines subventions encouragent le maintien des pâturages permanents⁶, d'autres aides pour l'élevage extensif ont néanmoins disparu (comme l'ICHN*).⁷

On peut supposer que de nouvelles aides en adéquation avec les problématiques locales permettraient de préserver les prairies entretenues par l'élevage extensif sur l'aire urbaine de Bayonne.